

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025/

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55
Présents :	31
Absents :	24
Absents AVEC pouvoir	15
Absents SANS pouvoir	9
Suffrages exprimés :	46
- dont POUR :	46
- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. DECHER Martine	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DERRIVE Eric	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme PONTET Annie
Mme AUDIBERT Danielle	Mme GIRARD Nicole	M. RIVET Jean-Philippe
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. ROUSSET André
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
M. BOREL Félix	Mme MILESI Véronique	M. SINTES Patrick
M. CARLIER Roland	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
M. COURTECUISSE Patrick	Mme NALLET Christine	
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme PALACIO Céline	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. MASSIP Frédéric	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-198

RESSOURCES HUMAINES – Actualisation du tableau des emplois

- Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales* ;
- Vu le *Code Général de la Fonction Publique* notamment l'*article L313-1* ;
- Vu l'*arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020* ;
- Vu l'*avis du bureau communautaire du 24 novembre 2025* ;
- Vu l'*avis du comité social territorial du 26 novembre 2025*.

Le tableau des emplois recense l'ensemble des emplois permanents ouverts budgétairement au sein de LMV Agglomération, pourvus ou non, classés par filière, cadre d'emplois, grade et quotité de travail, et constitue un outil de pilotage de la masse salariale et de l'organisation des services.

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois de LMV Agglomération afin de tenir compte des derniers mouvements de personnel, des évolutions de carrière, ainsi que des créations et suppressions de postes intervenues depuis la précédente délibération.

Les modifications suivantes sont proposées à l'assemblée délibérante :

Créations d'emplois				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Médiathèques	Création d'un poste pour réintégration après disponibilité d'un agent à temps non complet 80 %, en vue de remplacer un départ en retraite	Bibliothécaire adultes	0,80	Bibliothécaire
Mobilités	Augmentation du plan de charge du pôle mobilité, point de vente pour le réseau Cmonbus, Zou cars et TER	Chauffeur navette (75 %) chargé d'accueil (25 %)	1	Adjoint technique

Modifications statutaires				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Conseil en droit des sols	Transformation d'un poste temporaire	Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	1	Technicien, rédacteur, adjoint technique, adjoint administratif

Modifications du temps de travail				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Petite enfance/cuisines	Augmentation du temps de travail de 65 % à 80 % pour tenir compte des réalités de terrain	Aide-cuisinier.e La Pépinière	0,15	Adjoint technique

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

Par dérogation, en application de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et sous réserve du caractère infructueux du recrutement d'un fonctionnaire, l'ensemble des postes permanents indiqués au tableau des emplois pourront être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

Les agents contractuels pourront être recrutés en contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, sur le ou les grades prévus par le tableau des emplois.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délèbre, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les créations d'emplois et modifications détaillées ci-dessus ;
- ADOpte le tableau des emplois en annexe, avec effectivité au 5 décembre 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » des budgets.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,
Elisabeth AMOROS

Le Président,
Gérard DAUDET



